



**Liminaire CGT CSA, SCR Formation Spécialisée**  
Jeudi 1er juin 2023

Monsieur le Président,

Nous sommes enfin convoqués pour le premier CSA de la formation spécialisée, 6 mois après les élections professionnelles.

Depuis plusieurs mois, tous les sujets sont mélangés pour être évoqués en CSA classique.

Nous avons à plusieurs reprises dénoncé les problèmes d'organisation des nouvelles instances, l'absence de règlement intérieur, des convocations incohérentes d'anciens élus aux conseils médicaux...

Nous avons également dénoncé le manque de préparation dû aux consignes plus que tardives de la DGAFP.

Suite à cette réforme, la CGT Finances Publiques voulait que soient organisées des formations en présentiel, avec présence, à minima, des préventeurs ministériels (Médecin du Travail, Inspecteur santé sécurité au travail, assitant.e de service social, animatrice ou animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP), compétents sur le périmètre de l'instance ainsi que les représentants de l'administration (présidents, secrétaires et attachés de prévention de l'instance) pour voir de vrais échanges lors d'une formation collective.

Mais nous avons eu, 6 mois après les élections aux nouvelles instances... un webinaire.

Rappelons qu'un webinaire est un outil de communication. Il permet de diffuser du contenu pour informer les personnels sur l'actualité. Il s'agit donc de communication descendante passive et non de formation.

La réalité de ce Webinaire organisé le 26 mai par l'IGPDE a largement dépassé nos craintes, les 1150 participants sont restés atterrés par ces quelques heures qui ont été des redites parfois au mot près des textes... que nous avons tous déjà lus.

Certains intervenants et non « formateurs » ont même osé affirmer que l'absence de règlement intérieur était due au mouvement social du début d'année et non à l'incurie de la DGAFP.

Nous n'allons certainement pas nous excuser d'être contre la réforme des retraites, qui n'a, par ailleurs, aucune prise sur la réforme des instances paritaires prévue de longue date.

Les syndicats ne sont pas responsables du manque de préparation et d'anticipation de la DGAFP et de l'administration au sens large.

Nous espérons pouvoir enfin commencer à travailler sereinement, notamment en formation spécialisée, pour le bien de nos collègues.

Je vous remercie.